

## CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 16 février 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, dans la salle de la mairie.  
Convocation affichée le 11 février 2009.

### Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la réunion du 19 janvier 2009.
- École :
  - Nouvelle école.
  - Conseil d'école du mardi 10 février.
- Aménagement de sécurité aux abords de la future école :
  - Dossier « amendes de police ».
- Transfert de charges Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.
- Comptes-rendus des commissions.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

## PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16 FEVRIER 2009

A 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

### Étaient présents :

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bouin 4<sup>ème</sup> Adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Mme De Sousa, conseillère municipale qui a donné procuration à M. Motard, 3<sup>ème</sup> Adjoint.  
Mme Cherreau, conseillère municipale.

### Nomination du secrétaire de séance :

M. Savard, Conseiller municipal est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 19 janvier 2009.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## École :

### *Nouvelle école.*

M. le Maire fait état que suite à l'appel à candidatures pour la construction de la nouvelle école, 23 architectes ont répondu.

Le Comité de sélection qui était désigné lors de la réunion, du 19 janvier s'est réuni le 11 février et a retenu, à l'unanimité des présents, les cabinets d'architectes suivants :

- Atelier Péré, à Tours
- Atelier RVL à Tours
- Gilbert Autret à Orléans

qui devront remettre leurs projets pour le 15 avril.

M. le Maire demande de valider ce choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

|         |    |      |    |            |   |
|---------|----|------|----|------------|---|
| Votants | 14 | Pour | 13 | Abstention | 1 |
|---------|----|------|----|------------|---|

- Retient les trois cabinets d'architecture préalablement énoncés pour l'élaboration et la remise de leurs projets.

### *Conseil d'école du mardi 10 février.*

Mme Dutertre et Mme Bouin présentent et exposent les questions abordées lors de ce conseil.

- Présentation du logiciel « base élève » dont un des objectifs est de suivre le parcours et la scolarité de chaque enfant.
- Les évaluations au CE1 et CM2.
- Le projet école.
- Les sorties scolaires.
- Le budget 2009.
- Le nouveau groupe scolaire.

## Aménagement de sécurité aux abords de l'école :

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école à proximité des infrastructures du terrain des sports en bordure de la route départementales 338, il convient de sécuriser son accès.

Les travaux examinés et entérinés par la Commission voirie du samedi 7 février 2009 portant d'une part sur le déplacement d'une section du chemin rural 9 situé entre le stade municipal et le terrain d'assiette de l'école sur une distance de 115 mètres afin de rétablir la liaison par la création d'une voie carrossable à l'Est de la future école et d'autre part par la création d'un trottoir côté école en continuité de l'existant rue des Mailleries (RD 338) sur une longueur de 100 ml.

Pour ce genre de projet le département peut aider à la réalisation par l'intermédiaire de la dotation affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police.

Après mise en concurrence, les devis les plus avantageux à ce jour retenus par la Commission se montent pour le chemin d'accès à 11 972,40 €HT soit 14 318, 99 €TTC et pour la création de trottoirs à 8 160 €HT soit 9 759,36 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux ci-dessus énoncés.
- Sollicite l'aide des amendes de police au taux le plus élevé possible afin de mener à bien les travaux.
- Arrête le plan de financement de la manière suivante :

|          |  |
|----------|--|
| Dépenses | 26 291,39 €HT  |
| Recettes | amendes de police (à définir par le département)<br>fonds propres (par différence) |

- Charge M. le Maire de constituer le dossier et de le faire suivre au département pour instruction.

Transfert des charges Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles :

M. le Maire expose le compte-rendu de la Commission des charges transférées qui s'est tenue au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles le mardi 20 janvier 2009.

A cette occasion, il a été fait état de la manière dont le montant de l'attribution de compensation a été appliqué à chaque commune, chaque année ainsi que le tableau ci-dessous qui arrête les reversements « taxe professionnelle 2009 », pour notre commune un montant de 30 258,01 €.

**REVERSEMENT TP 2009**

|             | Taxe pro 99 | alloc comp | pdt taxe mé | charg transf | emp/ZA    | TOTAL      |
|-------------|-------------|------------|-------------|--------------|-----------|------------|
| Beaumont    | 42 547,15   | 5 209,03   | 17 248,08   | 15 407,00    |           | 15 101,10  |
| Cérelles    | 7 882,22    | 4 499,84   | 13 834,44   | 13 272,00    |           | 14 724,38  |
| Charentilly | 81 980,07   | 10 832,72  | 16 153,96   | 15 770,00    | 30 630,82 | 30 258,01  |
| Neuillé PP  | 244 618,47  | 27 101,32  | 28 993,21   | 18 556,00    |           | 224 170,58 |
| Rouziers T  | 23 050,29   | 5 631,77   | 14 354,29   | 14 833,00    |           | 505,23     |
| St Antoine  | 80 095,04   | 10 927,70  | 18 651,68   | 13 511,00    |           | 58 860,06  |
| St Roch     | 9 046,32    | 3 568,07   | 12 577,65   | 8 571,00     |           | 8 534,26   |
| Semblançay  | 62 188,53   | 8 844,18   | 24 380,71   | 29 142,00    |           | 17 510,00  |
| Sonzay      | 115 161,82  | 6 759,28   | 17 708,48   | 19 233,00    |           | 84 979,62  |
| Pernay      | 18 956,12   | 8 790,82   |             | 17 696,00    | 5 936,80  | 4 114,14   |
| Total       |             |            |             |              |           | 411 229,64 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au reversement « taxe professionnelle 2009 » aux communes membres tel qu'énoncé dans le tableau.

## Comptes-rendus des Commissions :

### *Animation – Culture du jeudi 5 février.*

Rapport de M. Guyon.

Poursuite du livret d'accueil.

Présentation du site de Charentilly aux représentants des associations locales.

### *Voirie – réseaux du samedi 7 février.*

Rapport de M. Motard.

Examen et proposition pour le montage du dossier d'aide du département au titre des « amendes de police » (déplacement du chemin du Persil et sécurisation du cheminement côté future école).

Projet d'un terre-plein au lieu-dit « Le Gâte Soie » afin de permettre au camion poubelle de faire demi-tour.

Réparation du réseau eaux usées à certains endroits bien définis des collecteurs.  
Poursuite des dessus de trottoirs.

### *Urbanisme du mardi 10 février.*

Les membres du Conseil municipal peuvent consulter l'ensemble du dossier PLU en mairie ou sur le site. Afin que chacun puisse prendre le temps d'en examiner la teneur, un mois supplémentaire est accordé. L'arrêt du PLU figurera à l'ordre du jour du Conseil municipal du lundi 16 mars.

### *Environnement – Cadre de vie.*

Rapport de M. Galopin.

Accord est donné pour que soient plantés les 22 arbustes qui restent de la haie du cimetière pour partie sur le terrain communal à gauche en montant au cimetière et pour partie le long de la clôture du dépôt communal rue de Château Gaillard.

L'attention a été portée sur la plantation de grimpants le long des barrières en tube à proximité du lavoir et dans des bacs appropriés avec guides au préau de l'église.

Afin de sécuriser les piétons sur le pont de la rue de l'Arche, il est émis l'idée de réaliser un encorbellement côté ouest. Les commissions Environnement et Voirie étudieront ce dossier de même pour les ponts de la rue du Clos Faroux et de la rue des Mailleries qui présentent le même problème.

Désherbage thermique à étudier.

Le budget plantations 2009 a été évoqué. Il est demandé la reconduction de l'enveloppe allouée en 2008.

## Comptes-rendus des EPCL

### *Syndicat SICA du mardi 10 février.*

Rapport de M. Motard.

Les communes de Notre Dame d'Oé et de Rouziers de Touraine sont contraintes de rester au sein du SICA.

Accord a été donné pour le recrutement d'un technicien de rivière et son matériel (véhicule, matériel de bureau) dans le cadre du prochain « Contrat restauration entretien » issu de la directive cadre européen.

*Syndicat de Gendarmerie du mercredi 11 février.*

Rapport de Mme Dutertre.

Des fissures sont apparues sur certaines maisons habitées par les Gendarmes.

Le budget 2009 a été voté.

*Syndicat des Cavités Souterraines du jeudi 12 février.*

Rapport de Mme Dutertre.

Les orientations budgétaires 2009 ont fait l'objet d'une présentation aux délégués du syndicat.

#### Questions diverses.

M. le Maire indique que les élections européennes se dérouleront le dimanche 7 juin. Il invite les membres du Conseil municipal à réserver cette journée.

Suite au dépôt dans les boîtes aux lettres, il est rappelé que l'Association CAVEC a adressé une lettre le 17 décembre 2008 au Conseil municipal, lu au Conseil municipal du lundi 22 décembre et que la réponse du maire a dû être distribuée par le service postal le samedi 7 février 2009.

M. Biard réaffirme qu'il ne fait pas parti de la CAVEC et que le tract distribué n'engage que cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 45.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 16 mars 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

Mme Dutertre,

M. Lehagre

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

M. Galopin,

M. Biard,

Mme Lamamy

M. Savard,

M. Hatwell,